

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etai^{ent} présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, Mme Catherine GASTÉ, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE, conseillers municipaux.

Procurations : néant

Absents excusés : néant

Absents non excusés : M. MALLET Franck

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Madame Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 octobre 2020.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION

Par délibération n°57/2018 en date du 5 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé son adhésion et la convention constitutive modificative du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Chartres métropole Restauration. Ce GIP a pour mission la gestion de la restauration de ses membres adhérents, de la production jusqu'à la livraison des repas, des boissons et des produits diététiques non soumis à transformation, des petits déjeuners et des goûters.

Par arrêté préfectoral en date du 14/08/2020, la convention constitutive modificative du GIP Chartres Métropole Restauration a été approuvée.

Le GIP est administré par un Conseil d'administration et une Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est composée d'un représentant par membre du groupement.

Il convient donc de désigner le représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP Chartres métropole Restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Vincent AUCHÉ représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Chartres Métropole Restauration".

Fait et délibéré le 14 octobre 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 16/10/2020
La publication le : 16/10/2020
Le Maire :

